

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°151-2021

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°151-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97

VISANT À :

PERMETTRE L'USAGE DE CONTENEUR OU DE REMORQUE (TRAILEUR DE VAN) COMME CONSTRUCTION À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET MODIFIER LA GRANDEUR DES SERRES

Le règlement N°151-2021 a été adopté le 15 novembre 2021. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 12 janvier 2022 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 19 janvier 2022



Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.